



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2017

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M RAMAHAIMANANA HAJA
OU MME RAMAHAIMANANA SARAH
18 RUE DU 12E R E I
02200 SOISSONS

02082

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal :

Déclarant 1 (C) : 04 36 047 413 382

Déclarant 2 (C) : 13 78 057 099 475

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 28 772

Référence de l'avis : 18 02 A276343 92

Adresse d'imposition au 01/01/2018 :

18 RUE DU 12E R E I
02200 SOISSONS

Numéro FIP : 020 43 84 1752227789 3 A

Numéro de rôle : 016 A

Date d'établissement : 24/07/2018

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

À compter du 1^{er} janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

Vos démarches

⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

⇒ **Par téléphone** : - Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368*
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS SOISSONS - S.A.I.D. SOISSONS 1
10 RUE DE MAYENNE - 02208 SOISSONS CEDEX
Tél : 03 23 76 49 08

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indû.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018



SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MÂJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M	2					2			5.0

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Total des salaires et assimilés ²	19968	18038	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 5823	- 3411	
Salaires, pensions, rentes nets.....	14145	14627	28772
Revenu brut global.....			28772
Revenu imposable.....			28772
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			0
REDUCTIONS D'IMPÔT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	4	4	0
Montant de la réduction d'impôt.....			0
Total des réductions d'impôt ²⁰.....			0
Impôt sur le revenu net avant corrections.....			0
Montant net de votre imposition.....			0
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			28772
INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT À LA SOURCE EN 2019			
Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 20/07/2018			
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélevement à la source sur votre revenu net imposable			
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE			

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

>>> Suite de votre avis

Taux pour le foyer 0,00%

OU

Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr jusqu'au 15/09/2018 (inclus)

Ces taux individualisés seront alors les suivants :

Taux individualisé pour le déclarant 1

0,00%

Taux individualisé pour le déclarant 2

0,00%

Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer